

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES** COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

3

Nombre de Conseillers

En exercice

Présents 3

Votants

Absents 2

Exclus 0

Etaient présents :

- **ARGENTI Alexis**
- **BALDINI Murielle**
- **CORSO Scylia absente** non excusée
- **BARRIERE Joël**
- **GUILLEMETTE Thierry**
- **MIRONNEAU** Nathalie absente non excusée

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02-04-2025 L'an deux mille vingt-cing, à 14h00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël à été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation: 26-03-2025

Date d'affichage :

26-03-2025

Objet: D-2025-04-02: Présentation et Vote du Compte Administratif 2024:

Monsieur BARRERE Joël, Adjoint au Maire présente à L'Assemblée Communale le Compte Administratif 2024 dressé par Monsieur ARGENTI Alexis Maire de la Commune de la Roque-en-Provence et ordonnateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, et L21211-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

AR Prefecture Considérant Monsieur BARRIERE Joël, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du 006-210601076-20250402-D.2025_04_02-BF Reçu le **(37)049 2025 inistratif**;

Considérant que Monsieur ARGENTI Alexis, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur BARRIERE Joël pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion 2024 dressé par le Comptable Après avoir délibéré, A l'unanimité, les Conseillers Municipaux

Approuve le Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- 1. Résultat de l'exercice 2024 (FONCTIONNEMENT): 36 920.61
- 2. Résultats antérieurs reportés: 41 495.38
- 3. Résultat à affecter (FONCTIONNEMENT): 78 415.99€
- 4. Solde d'exécution d'investissement (hors report): 16 462.09€
- 5. Solde des reports d'investissement dépenses/recettes : 21 871.60€
- 6. Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : 38 333.69€

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210601076-20250402-D_2025_04_02-BF Reçu le 03/04/2025